



Suspension de permis

Par jbdfr

Bonjour,

J'ai été contrôlé en doublant un camion à 129km/h sur une route limitée à 80km/h. La vitesse retenue est de 122kmH soit 42km/h au dessus de la limite. Les gendarmes m'ont fournis un avis de rétention de mon permis. 2 jours après, j'ai reçu un coup de téléphone de la gendarmerie m'indiquant que le préfet avait décidé de suspendre mon permis pour 4 mois. Or je n'ai aucune justification ,notification écrit. Est ce normal? Quel est le recours possible pour annuler et/ou baisser la sanction?

Je précise que j'avais 12 points et aucun accident à mon actif. Je n'ai mis en danger la vie de personne durant le dépassement.

Merci.